

**INT 10-2025 - Réponse municipale à l'interpellation du Conseiller Olivier Pilet
et consorts « Mise en évidence des liens fonctionnels transverses existant entre les services
de l'administration communale »**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation citée en titre, déposée au Conseil communal du 17 mars 2025.

Préambule

Il y a lieu de relever une certaine perplexité sur le contenu de cette interpellation tant sur son intitulé « mise en évidence des liens transverses existant entre les services de l'administration communale que dans son court développement. Dire qu'il existe des liens transverses entre les différents services de l'administration communale relève du truisme. C'est une évidence que de relever qu'un bon fonctionnement passe par une nécessaire transversalité. Des services comme la bourse et l'informatique, voire Domaines et bâtiments sont en relation avec l'entier de l'administration. La Municipalité en est consciente et travaille à améliorer toujours plus cette nécessaire inter-action.

Ensuite, l'interpellation se fonde sur deux extraits « Audit Compas p38 » et « rapport de la Cogest sur l'exercice 2023 p16 » pour évoquer les nécessaires liens entre les services et quelles solutions doivent être mise en place pour optimiser. Force est aussi que la Municipalité a un peu de peine à trouver une relation directe entre ces passages de ces deux documents et le titre de l'interpellation.

La Municipalité répond comme suit aux 3 questions :

Question 1

La planification de cette phase de changement a-t-elle déjà été prévue ?

Réponse : Pas précisément. La question reste d'ailleurs très floue et peu compréhensible pour la Municipalité qui ne voit pas bien à quelle « phase de changement » l'interpellateur fait allusion. En effet, s'il s'agit de pousser l'administration à travailler de manière plus transversale, il ne s'agit pas alors d'un projet dont on pourrait faire un planning avec des phases de mises en œuvre mais bien d'un changement majeur de méthodologie de travail et de culture d'entreprise. Ces changements sont inévitablement lents et impulsés par des moyens très divers et très importants. Il s'agit tant d'un changement de gouvernance, de processus interne que la nécessité de développer des outils communs. Chaque élément de cette liste est un projet en soi qui nécessite une planification propre et qui s'ajoute aux tâches courantes de l'administration.

D'un point de vue temporel, il est à rappeler que suite au dépôt du rapport d'audit, début novembre 2024, et aujourd'hui, la Municipalité a eu d'autres priorités majeures comme particulièrement la création d'un budget 2.0 suite au refus du budget 2025 par le CC le 6 décembre 2024. De plus, de grosses opérations d'implémentation sont en cours visant à doter l'administration d'outils de gestion nouveaux et performants comme « MCH2 » et la GED (gestion électronique des documents). Certains de ces projets sont d'ailleurs expressément des outils de facilitation du travail interservice.

De plus, il y a lieu mettre en avant, comme précisé dans le rapport de la Cogest 2023, l'engagement en début d'année d'un délégué de communication, nouveau poste qui participe à cette volonté de mieux faire cohabiter et faire travailler/réfléchir ensemble tous les services. De plus, le collège des Chefs et cheffes de service a pu en 2024 bénéficier d'un coaching dont on espère voir les fruits dans cette fin de législature. Au final, il n'y a donc pas de date fixée pour cette « phase de changement » mais, plutôt un travail en profondeur de tous les services pour une collaboration optimale.

Question 2

Comment la Municipalité pense-t-elle procéder ?

Réponse : Elle a déjà pris quelques mesures visant à cette nécessaire transversalité entre les services.

- a) Organisation de séances appelées « spécial Muni », à une fréquence rapprochée pour traiter de sujets organisationnels et autres dossiers liés à la bonne marche de l'administration.
- b) Comme relevé dans l'audit, en matière de conduite stratégique, une volonté de mieux respecter le cycle de management en partant de la fixation d'objectifs pour suivre par la planification, prise de décision, mise en œuvre, contrôle, pour finir par d'éventuelles mesures correctrices.

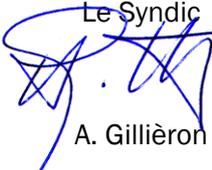
Question 3

Quels sont les critères pris en comptes par la Municipalité ?

Après l'analyse : priorités, faisabilité, planning, risques, coûts.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation précitée.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  A. Gillieron

 The seal of the Municipality of Prilly, featuring a central shield with a crown on top, flanked by two figures. The shield contains the words 'LIBERTÉ' and 'PATRIE'. The outer ring of the seal contains the text 'MUNICIPALITÉ DE PRILLY' and 'CANTON DE PRILLY'.

La Secrétaire  S. Böhlen

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 5 mai 2025

Réponse présentée au Conseil communal en séance du 16 juin 2025